



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 15 février 2012		
Date d'affichage 15 février 2012		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°1 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement numéro 3 relative à la création d'un Pôle Administratif et Culturel</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 32		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absent :

GUERRUCCI Alberto

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 relative à la construction d'un Pôle administratif et culturel a été créée par délibération du 8 mars 2011.
L'architecte désigné ayant rendu son avant-projet sommaire, il convient d'actualiser les montants.

VU le Code général des collectivités locales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

VU la délibération du 8 mars 2011, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour, la construction d'un Pôle administratif et culturel,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier et des montants financiers actualisés en 2011,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 concernant la construction d'un pôle administratif et culturel conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 FEV. 2012
et publication ou notification du 01 MARS 2012



COMMUNE DE SOLLIES-PONT

ACTUALISATION N°1 CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2012

AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 : CREATION D'UN POLE ADMINISTRATIF ET CULTUREL

OPERATION N° 906

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2011	C,P 2012	C,P2013	C,P2014
ETUDES (ARCHITECTE + MISSION SPS)	324 C/2031 906	380 000,00	4 778,00	240 327,00	134 895,00	0,00
ANNONCES	324 C/2033 906	3 573,00	1 073,00	2 500,00	0,00	0,00
TRAVAUX DE BATIMENT	324 C/2313 906	2 750 000,00	0,00	500 000,00	2 000 000,00	250 000,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS :	324 C/2315 906	171 000,00	75 049,00	30 000,00	30 951,00	35 000,00
EQUIPEMENT	324 C/2188 906	60 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		3 364 573,00	80 900,00	772 827,00	2 195 846,00	315 000,00
RECETTES						
AUTOFINANCEMENT		710 900,00	80 900,00	150 000,00	430 000,00	50 000,00
EMPRUNT	324 C/1641 906	2 653 673,00		622 827,00	1 765 846,00	265 000,00
TOTAL		3 364 573,00	80 900,00	772 827,00	2 195 846,00	315 000,00

0 0 00 0000 0000
0 0 0 0 0000 0
0 0 0 0 0000 0
0 0 0 0 0000 0
00 00 00000 0

00 0 00 00 00 00 00 00
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0000 0000 0000 00 0000

0000 00 0000 0000 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0000 000 0000 00 0